

Bonjour,

Voici venu le temps des réinscriptions pour les licenciés **de l'ASA!** Vous trouverez en pièce jointe le **règlement du club**, le **questionnaire santé**, "**la vie du club**" et la **plaquette** pour la saison 2019/2020 où vous trouverez tous les renseignements concernant les horaires de cours, les niveaux et les tarifs.

Ceux qui souhaitent se réinscrire à l'ASA devront se présenter (ou une personne les représentant) le **samedi 8 juin entre 10 h et 13h au stade Delaune**, à Avrillé (salle 4, tribunes stade de foot).

Vous aurez juste besoin de compléter le **bulletin d'inscription prérempli** qui vous sera fourni ou un bulletin vierge que vous trouverez sur le site et de **payer** la somme correspondant au cours choisi. Les chèques ne seront pas encaissés avant septembre. Les chèques vacances ou coupons sports sont acceptés mais uniquement de l'ANCV et doivent être fournis au plus tard le 9 septembre 2019. Ils doivent être valides jusqu'au 31 décembre 2019 au minimum, comporter le nom et l'adresse du bénéficiaire.

Il ne sera pas nécessaire de fournir un certificat médical puisqu'il est dorénavant valable pour 3 ans (le questionnaire santé permet de vérifier que vous n'avez pas besoin de le renouveler).

Quand vous signez le bulletin d'inscription, vous vous engagez à respecter le règlement du club et le questionnaire santé.

Pour ceux qui souhaitent faire de la compétition, il vous faudra aussi compléter et signer la charte des compétiteurs. (voir avec Julian)

Ceux qui souhaitent se réinscrire dans un cours au SCB devront se présenter (ou une personne les représentant) le **samedi 15 juin de 10h à 13h au stade Delaune** à Avrillé (salle 4, tribunes stade de foot). Le secrétariat de Beaucouzé prendra les inscriptions par ordre d'arrivée. Ce sera la même chose dans le sens inverse.

Lors de ces 2 dates, nous pourrons aussi **inscrire des nouveaux licenciés**, uniquement si ils sont de la **même famille** qu'un licencié du club (enfant ou parent). Et bien sûr dans la limite des places disponibles.

En ce qui concerne les permanences, une nouvelle réglementation de la FFME nous invite à ce que chacun de nos licenciés grimant sur ces créneaux ait le niveau de sécurité du passeport orange. Nous nous engagerons donc à le faire passer progressivement à tous nos licenciés.

Les inscriptions uniquement en permanence peuvent se faire à ces dates ou à la rentrée. Le nombre n'est pas limité.

D'autre part, avec **l'arrivée l'année prochaine de la nouvelle salle**, il est nécessaire de nous préparer à l'augmentation forte du nombre de licenciés.

Pour continuer à nous structurer, nous vous sollicitons donc par l'intermédiaire du document "la vie du club" (à rendre avec l'inscription).

De plus, cette année nous mettons en place une proposition de mécénat (particulier ou entreprise) que vous pourrez consulter sur notre site ou lors des inscriptions.

Bien cordialement

Le bureau ASA escalade

PS : Vous pouvez aussi retrouver toutes ces infos sur notre site <https://asaescalade.fr/>